



LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

LE POULIGUEN AUTREMENT – L'ENGAGEMENT CONTINUE

1/ RAPPORTS ENTRE LES CITOYENS ET LES ELUS – SECURITE

1.1 – Comment comptez-vous associer le plus largement possible la population du Pouliguen aux projets qui concernent leur vie quotidienne (circulation, travaux, urbanisme, culture et loisirs) ?

Entre 2014 et 2020, 14 réunions publiques ont été organisées (annuellement une cérémonie des vœux et une réunion des résidentes secondaires).

Entre 2020 et 2026, avec deux années de COVID empêchant toute forme de réunion, plus de 80 réunions publiques (y compris une cérémonie des vœux et 2 réunions annuelles des résidents secondaires) ont été organisées sur tous les sujets : sécurité, santé, Bains du Nau, Biodiversité, travaux (avenue de l'Océan,...), éclairage public (SDAL...)....

A cela, il faut y ajouter des conférences-débats (changement climatique, santé, prévention...), des séminaires ouverts aux associations et au public (trait de côte), des ateliers participatifs (Place Jean Moulin, Ecoquartier Victor Hugo, « Mon restau responsable », érosion côtière, ...), des consultations (panneau route bleue, bains du Nau...).

Nous envisageons de poursuivre ce travail important qui est fondé sur un usage de toutes les formes de partage et de concertations (réseaux sociaux, magazine municipal, réunions d'information, ateliers participatifs, consultations...) et sur toutes les thématiques. La révision du PLU (plan local d'urbanisme) en cours et du SPR permettra également d'amplifier ce travail commun avec la population et les associations sur les évolutions de la commune.

1.2 – Comptez-vous ouvrir plus largement le bulletin municipal aux associations ?

La Ville a déployé des politiques publiques importantes dans de nombreux domaines. Le magazine municipal permet de partager ces politiques publiques, d'indiquer tout ce qu'il existe et d'inviter chacun à participer à ces actions/projets portés par la Ville. Au regard du tissu associatif très important – environ 107 associations, et par souci d'égalité de traitement entre les associations, il apparaît difficile de relayer l'intégralité des informations relatives aux associations et à leur actualité. Néanmoins, afin d'offrir une visibilité aux associations et soutenir les manifestations / animations qu'elles portent, nous continuerons à assurer leur visibilité en valorisant leurs manifestations dans le programme des animations intégré au magazine et sur les autres supports municipaux : guide des animations estivales, agenda du site Internet, réseaux sociaux et application mobile.



LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

1.3 – Envisagez-vous d'avoir recours à la vidéo protection dans une démarche commune avec La Baule ?

La Ville est engagée dans la réalisation de la « vidéoprotection » avec l'installation de 16 caméras dans la commune (entrées de ville, axes majeurs et lieux d'animation – halles, quai, promenade, plage..). Ce système sera raccordé à un poste sécurisé au sein du centre de la police municipale du Pouliguen et opérationnelle au premier trimestre 2027. C'est ce que nous portons.

Ce que certains dénomment la « vidéosurveillance » – caméras raccordées à un centre de surveillance urbaine (CSU), diffère de la « vidéoprotection » dans la mesure où elle est un visionnage permanent des écrans de retransmission vidéo.

Toutes les communes de l'intercommunalité sont dotées ou vont se doter d'une vidéo protection. Seule la commune de La Baule est dotée d'un système de vidéosurveillance avec une CSU auquel sera susceptible de se raccorder la commune de Pornichet. A ce jour, La Baule dispose de 279 caméras sans surveillance H24 au regard des difficultés de ressources humaines soulevées.

Avec 279 caméras, quels sont les résultats de La Baule en matière de sécurité ?

Nota : Même source utilisées pour les deux communes.

Les principaux sujets de satisfaction en matière de délinquance pour 2025 dans la ville de La Baule-Escoublac.

N°1 : Violences sexuelles

En baisse de 55,56 % sur une année à La Baule-Escoublac.

N°2 : Autres coups et blessures volontaires

En baisse de 45,31 % sur une année à La Baule-Escoublac.

N°3 : Vols d'accessoires sur véhicules

En baisse de 43,75 % sur une année à La Baule-Escoublac.

N°4 : Coups et blessures volontaires

En baisse de 37,62 % sur une année à La Baule-Escoublac.

N°5 : Coups et blessures volontaires intrafamiliaux

En baisse de 24,32 % sur une année à La Baule-Escoublac.

N°6 : Vols sans violence contre des personnes

En baisse de 16,83 % sur une année à La Baule-Escoublac.

A l'inverse, les sujets de préoccupation en matière de délinquance pour 2025 sont :

N°1 : Vols dans les véhicules

En hausse de 54,17 % sur une année à La Baule-Escoublac.

N°2 : Escroqueries

En hausse de 10,89 % sur une année à La Baule-Escoublac.

N°3 : Destructures et dégradations volontaires

En hausse de 10,43 % sur une année à La Baule-Escoublac.

N°4 : Cambriolages de logement

En hausse de 10,28 % sur une année à La Baule-Escoublac.



LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

Comparativement au Pouliguen, les principaux sujets de satisfaction en matière de délinquance pour 2025 dans la ville du Pouliguen.

N°1 : Destructures et dégradations volontaires

En baisse de 40,30 % sur une année au Pouliguen.

N°2 : Vols dans les véhicules

En baisse de 37,50 % sur une année au Pouliguen.

N°3 : Vols sans violence contre des personnes

En baisse de 36,36 % sur une année au Pouliguen.

N°4 : Usage de stupéfiants (AFD)

En baisse de 32,00 % sur une année au Pouliguen.

N°5 : Usage de stupéfiants

En baisse de 15,63 % sur une année au Pouliguen.

N°6 : Escroqueries

En baisse de 3,85 % sur une année au Pouliguen.

Autres : Violences sexuelles, coups et blessures volontaires, coups et blessures volontaires intrafamiliaux – pas de faits relevés au Pouliguen.

A l'inverse, les sujets de préoccupation en matière de délinquance pour 2025 sont :

N°1 : Cambriolages de logement

En hausse de 15,63 % sur une année au Pouliguen.

En nombre de faits, sur une année, les forces de police et de gendarmerie de La Baule-Escoublac ont enregistré 1 006 crimes, délits et actes de délinquance ; sur une année, les forces de police et de gendarmerie du Pouliguen ont enregistré 194 crimes, délits et actes de délinquance.

Ces pourcentages sont indicatifs mais n'ont pas grande valeur car derrière, cela représente un nombre faible de faits rapportés à la population, y compris en matière de cambriolage et rarement d'une intensité forte. Le Pouliguen a connu un élément de forte intensité lié à une situation de schizophrénie, la personne étant depuis internée.

La commune du Pouliguen est globalement très sécurisée, ne connaît aucun point de deal et les trafics de stupéfiant restent encore des échanges très sporadiques. Des contrôles inopinés (police nationale et police municipale) sont menés dans les lieux concernés, et cela régulièrement.

Ces chiffres, rapportés à la population, nous amènent à penser que la « vidéo-surveillance » n'a pas l'effet escompté, ni en matière de dissuasion, ni en matière de flagrance, même si ces deux villes ont un faible niveau de délinquance et restent des communes très sécurisées.

Pour cela, nous estimons la vidéo-protection suffisante et nous n'envisageons pas de recourir à la « vidéo-surveillance » dont les coûts ne sont pas du tout les mêmes. Le bureau d'études diligenté a remis des éléments comparatifs chiffrés. Il est parti du principe qu'il faut prendre en considération l'usage et l'évolution réelle de ces installations. En charge de l'installation de tous les systèmes, le bureau d'études estime qu'un système de vidéo-protection est suffisant avec 16 caméras ; un système



LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

de vidéosurveillance est suffisant avec 100 caméras pour amortir le surcoût annuel lié aux charges de fonctionnement du CSU – 125K€ (16 ou 100 caméras). Puis chacun demandera une caméra dans son quartier.

Le chiffrage réalisé par le BE donne ceci :

VIDEOPROTECTION **raccordée à la Police municipale du Pouliguen**

COÛT (16 caméras)

Investissement caméras, travaux VMS : 182K€

Investissement travaux réseaux Télécom : 220K€

Fonctionnement annuel : 11K€

Total sur la durée de 15 ans : 569K€

VIDEOSURVEILLANCE **raccordée à la Police municipale de La Baule**

COÛT (100 caméras)

Investissement caméras, travaux VMS : 1,5M€

Investissement travaux réseaux Télécom : 1,375M€

Fonctionnement annuel : 160K€

Total sur la durée de 15 ans : 5,275M€

Nous émettons plusieurs observations supplémentaires qui font que nous ne portons pas la vidéosurveillance mais la vidéoprotection :

- 1- Le CSU est sous contrôle de la police municipale de La Baule ce qui nous enlève une part d'autonomie sur la gestion de la sécurité sur la commune du Pouliguen.*
- 2- Le CSU de La Baule ne fonctionne pas H24 en raison des nombreuses difficultés de RH tel que retranscrit dans les médias*
- 3- 16 caméras raccordés au CSU parmi un total possible de plus de 400 caméras à terme pour Pornichet et la Baule, ou 100 selon les choix faits, nous laissent penser que par expérience, la sécurité de la Commune de La Baule sera privilégiée par son maire ce qui est tout-fait compréhensible, par rapport aux deux autres communes. L'expérience n'est autre que les renforts CRS saisonniers. Les trois maires se battent pour avoir chacun le plus grand temps de présence des CRS sur leur commune, et j'en fais partie. Nous sommes tous fondamentalement attachés à favoriser notre commune.*
- 4- L'entretien du matériel – beaucoup de caméras, faute d'entretien fréquent en bord de mer, sont déficientes.*
- 5- L'efficacité très relative. Le sentiment de sécurité se transforme en situation de frustration. Un épisode porté à notre connaissance d'une habitante trois fois agressée devant chez elle avec une caméra de vidéosurveillance et aucune intervention.*



LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

Extrait : France Info « Insécurité : les caméras de vidéosurveillance font-elles vraiment baisser la délinquance dans les communes ? Une efficacité discutée.

La gendarmerie locale a refusé toutes nos demandes d'interviews et n'a pas souhaité nous donner de chiffres sur la délinquance à L'Arbresle, pas plus que sur l'efficacité de la vidéosurveillance. Peu d'éléments factuels sont disponibles.

Il y a 6 ans, la Cour des comptes pointait l'absence de lien entre vidéosurveillance et baisse de la délinquance : "Aucune corrélation globale n'a été révélée entre l'existence de dispositifs de vidéoprotection et le niveau de la délinquance commise sur la voie publique ou encore le taux d'élucidation".

En 2021, une autre enquête a été réalisée pour le compte de la gendarmerie et a passé au crible près de 2 000 affaires judiciaires. "On n'a pas identifié de différence de niveau de résolution sur les communes équipées ou sur les communes non équipées de vidéoprotection de voie publique", explique son auteur, Guillaume Gormand, chercheur à Sciences Po Grenoble - Université Grenoble Alpes, qui en est arrivé aux mêmes conclusions. »

Un lobby actif

Si l'efficacité des caméras est encore discutée, comment ceux qui les vendent répondent-ils à cette question ? La réponse est dans ce document : le lobby du secteur a publié un livre blanc juste avant les municipales. On y apprend aux élus comment parler vidéosurveillance sans être anxiogène et comment répondre aux questions sur le coût. À la question de l'efficacité, la réponse est surprenante. "La vidéoprotection n'a jamais eu vocation à éradiquer la délinquance", est-il écrit.

Parmi les auteurs du livre blanc, un ancien député La République en marche, désormais lobbyiste, qui a gardé ses entrées à l'Assemblée nationale. "À ma connaissance, je n'ai pas de chiffres à vous donner sur l'efficacité de la vidéoprotection", reconnaît Jean-Michel Mis. Le ministère de l'Intérieur, qui dispose de chiffres précis via les préfetures, a refusé de communiquer le nombre de communes s'étant récemment équipées. »

Nous entendons les propos de candidats avançant l'existence de points de deal au Pouliguen, décrivant un point de deal près du petit bassin en réunion publique. Nous allons être parfaitement transparents : nous sommes opposés à toutes les approches idéologiques, démagogiques et populistes. Nous rejetons avec force les populismes d'extrême gauche et d'extrême droite qui consistent ou à semer le chaos, ou à faire peur, dans une course à l'accession au pouvoir. Ne cédon pas à ces langages et ces personnages que nous considérons comme outranciers et violents, de Trump à Mélenchon.

Dans une époque particulièrement anxiogène, ne crions pas au loup pour que les personnes se précipitent dans la vidéosurveillance, non fonctionnelle et qui aujourd'hui commence à faire ressortir une forme de scandale de la dépense publique inutile (Reportage CAPITAL une vidéosurveillance défectueuse en raison de l'absence d'agents de police devant les écrans et de l'obsolescence rapides de caméras en bord de mer non entretenues...).



LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

Notre commune doit continuer dans une gestion sereine et pragmatique sans idéologie pour favoriser sa vie à l'année, sa chaleur de village et sa convivialité en toute sérénité. A ce titre, nous refusons les bars de nuit ouvrant au-delà de deux heures du matin et sanctionnons les bars dont la délivrance va à l'encontre de cette tranquillité et se traduit par la dégradation de biens privés ou publics. Notre choix est de veiller sur notre commune pour qu'elle accueille chacun dans les meilleures conditions et en toute sérénité.

1.4 – Quelle est votre politique sur l'éclairage public des voies de circulation la nuit ?

La Ville a établi un SDAL (Schéma d'aménagement Lumière) et lancé le changement de la totalité de l'éclairage public sur cinq ans (coût de 2.6M€HT avec reste à charge pour la commune de 1.6M€HT). Le nouvel éclairage est adapté au respect de la biodiversité, entièrement en LED et permet une économie annuelle de 135 000 Kwh. En raison des coûts des fluides, et à l'instar de toutes les communes de l'intercommunalité à l'exception de la commune de La Baule, nous avons réglé la fin de l'éclairage public à 23H. Depuis juin 2025, en raison de l'avancement du chantier de rénovation de l'éclairage public, nous sommes passés à 1H du matin sur toute la commune. Notre souhait est de rester à 1H du matin, hors lieux d'animations de centre-ville où, avec le changement également de toutes les armoires de programmation, nous pourrions aller au-delà de 1H du matin. Nous en resterons là car la lutte contre le changement climatique nous impose de consommer moins.

2/ PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

2.0 – Recul du trait de côte au Pouliguen : quelles mesures à court terme ? votre plan pour le long terme ? Les moyens que vous comptez y consacrer ? Diffusez-vous les cartes ?

Le sujet est extrêmement complexe et ne peut se résumer en quelques lignes.

Une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte, menée par deux intercommunalités Saint Nazaire Agglo et CAP Atlantique La Baule Guérande Agglo, dans le cadre d'un appel à projets porté par le CEREMA et l'ANEL (Association des élus des littoraux), a été élaboré et voté par le conseil communautaire le 14/12/2025. Elle comporte un diagnostic des enjeux, des orientations stratégiques, un plan d'action, un mode de gouvernance et un travail autour de l'acculturation du public au risque d'érosion.

La première mesure à court terme, en cours de réalisation, est la réalisation d'un diagnostic complet de tous les ouvrages en défense par une chargée d'opération financée par CAP Atlantique. Un comité de pilotage sera réuni après les élections pour examiner plusieurs projets de préservation des enjeux

LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

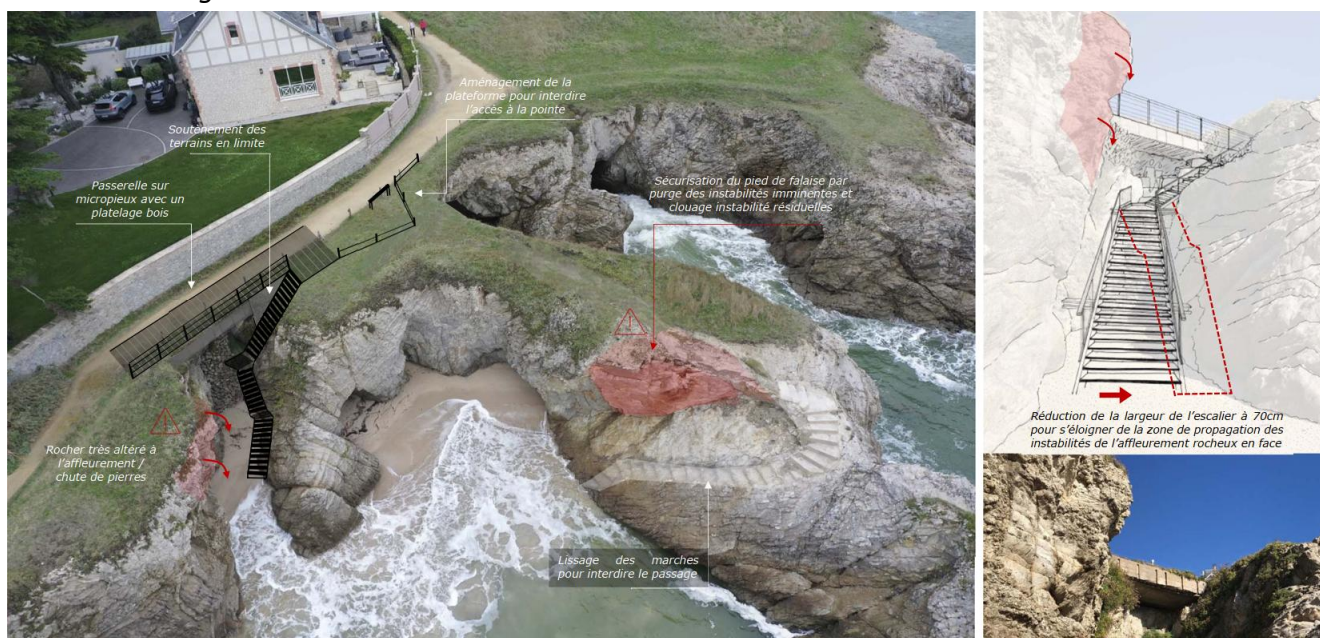
côtiers. Une journée dédiée aux risques littoraux initialement prévue en octobre 2025 a été reportée en juin 2026. Elle réunira chercheurs, associations, tous les publics.

Dès le deuxième trimestre 2026, nous présenterons plusieurs projets de rénovation sur la côte sauvage en lien avec la stratégie et ces orientations stratégiques. Des choix devront être faits. Voici trois exemples de projets aboutis ayant toutes les autorisations nécessaires (inspection des sites), les estimations sont faites, mais soumises à concertation avant lancement des travaux :

- Site Mur Baie du Pavillon – réouverture de la Baie du Pavillon



- Site Plage Tahiti



- Site Belvedere Boulevard Labego

LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES



Après les élections, seront également reçues toutes les associations pour partager les cartes d'érosion côtière. Notre commune était favorable à la publication immédiate de ces cartes (à 2050 et 2120) et s'est battue dans ce sens mais cela n'a pas été une position de la totalité des communes de l'intercommunalité. Le principe du consensus fait donc que ces cartes seront également partagées avec le public après les élections. J'invite chacun à rester mesuré dans son appréhension de cette position. Ainsi, la carte de France des zones où les particuliers peinent à s'assurer était attendue pour mars 2025, puis pour l'automne 2025...mais il faudra finalement attendre après les élections municipales de mars 2026 pour que les travaux de l'Observatoire de l'assurabilité soient rendus publics.

La difficulté de l'information publique sans un accompagnement pédagogique fort, est qu'elle peut être très vite utilisée à des fins politiques, et ce de manière démagogique et populiste. Ce qui se constate au niveau national vient également imprégner les campagnes municipales, notamment à travers les réseaux sociaux.

Je profite également de cette question pour vous informer tel que je l'avais fait lors de nos réunions du rôle de plus en plus important de notre commune qui a un effet direct sur le trait de côte.

Le plan de l'Etat de déploiement des parcs éoliens en 2024 prévoyait une forte extension du parc éolien du banc de Guérande. Notre connaissance du dossier et notre travail de lobbying intense au sein de l'ANEL (Association des élus des littoraux – la commune du Pouliguen est au conseil d'administration et au comité directeur) nous ont permis de faire barrage à cette extension pour moitié du parc actuel. L'extension a été abandonnée dans le dernier plan publié par l'Etat.



LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

Le passage des réseaux hautes tensions porté en 2025 par RTE (Gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France métropolitaine - RTE exploite, entretient, développe le réseau haute tension et très haute tension) prévoyait le point d'atterrissement des câbles très haute tension sur la côte sauvage. Le point d'atterrissement est l'emplacement où un câble sous-marin arrive à terre. Au-delà du percement de la côte sauvage, cela nécessitait aussi sur un terrain agricole situé sur la côte sauvage d'installer une station d'atterrissage (station électrique). Le travail de lobbying à travers l'organisation des Océanes sur la commune du Pouliguen qui accueillait la Commission du Débat National dans le cadre des raccordements de RTE et la représentation du Pouliguen au CMF NAMO (Conseil Maritime de Façade – Nord Atlantique Manche Ouest - siège de titulaire pour la commune du Pouliguen) a permis de faire renoncer RTE à ce projet. Les câblages de haute tension et la station d'atterrissage ne seront plus sur notre commune.

Tant au regard de notre position à l'ANEL qu'au CMF NAMO, au comité national du trait de côte et à l'AMF – membre du groupe Mer et littoral de l'AMF, nous nous battons pour la création d'un Fond d'érosion côtière équivalent au Fond Barnier dédié à la lutte contre les submersions marines. Le déplacement des réseaux enterrés, routiers, de certains enjeux économiques coûteront cher à nos collectivités qui ne pourront pas en assumer la charge financière.

Par ailleurs, le risque d'érosion est un risque lent. Nous n'envisageons pas contrairement à ce que nous avons entendu, à initier des préemptions ou des acquisitions de biens immobiliers.

2.1 – Révision du PLU : comment la population sera associée aux travaux ?

Ce travail conséquent est mené par l'Agence d'Urbanisme EOLE. Dans la commande faite à cette agence, plusieurs temps et formes de concertation ont été fixés. Cela passe par des temps de travail avec les associations, des réunions publiques, des ateliers participatifs thématiques à chaque grande étape d'élaboration du PLU : diagnostic (2ème trimestre 2026), PADD (partie stratégique – deuxième semestre 2026), DOO (partie réglementaire – 1^{er} semestre 2027).

A l'issue du PLU arrêté, une enquête publique sera menée par un commissaire-enquêteur désigné par voie judiciaire. Ce Commissaire-enquêteur recueillera lors de plusieurs jours de permanence le public, les associations, tous les acteurs locaux et répondra aux remarques faites. Il émettra un rapport avec un avis (favorable ou défavorable). Parallèlement, différentes personnes publiques associées remettront un avis sur le PLU arrêté : autorité environnementale, CAP Atlantique...

L'échéance est septembre 2027 pour son arrêt et son adoption fin 2027.



LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

2.2 – Le classement en zone SPR protège déjà certaines parties de la commune. Nous attendons de la future municipalité qu'elle fasse appliquer rigoureusement son règlement dans les PC et autorisations de travaux. Quelle est votre position sur ce sujet ?

La municipalité fait déjà appliquer de manière rigoureuse le classement en zone SPR contrairement au propos sous-jacent de la question mais ayons tous deux écueils majeurs en tête.

Les moyens humains nécessaires pour une surveillance parfaite. Avec 52Km de voirie, un tissu dense, faire des passages réguliers pour prendre en défaut telle ou telle personne qui ne fait pas une clôture correctement – sans tomber dans un exercice de dénonciation systématique, chacun peut aider la commune à détecter des abus ou des non-respects. Ensuite,

Les pouvoirs de police du maire en matière d'urbanisme et les procédures rendant plus difficiles l'effectivité des règles. Pour exemple, rappelons-nous la construction neuve d'un bâtiment contraire à la Loi Littoral. Ce seront finalement en 2026 sept ans de procédures, avec moult procès gagnés par la commune, mais toujours une procédure en cours !

Nous continuerons à faire appliquer de manière rigoureuse les règles de la SPR mais nous aimerions tant que le respect vienne avant tout de nos concitoyens. En 2025, nous avons refusé des autorisations de travaux. Ces travaux ont pourtant été réalisés quelques temps après. Là aussi, les procédures sont en cours. Ces comportements irresponsables et inciviques génèrent de la dépense publique inutile et à la charge de tous.

2.3 – La trame végétale est ancienne sur la commune et à Penchâteau en particulier. Quelles mesures comptez-vous pour faire un inventaire de l'ensemble des arbres remarquables (publics et privés) dont l'état sanitaire semble parfois défaillant. Comment comptez-vous organiser le choix pour le remplacement par des espèces plus appropriées et adaptées à l'évolution climatique ?

Un inventaire des chemins communaux, un état de la Canopée, un atlas de la biodiversité et une étude de débordement des cours d'eau ont été réalisés. Ils seront intégrés au PLU. Cette canopée répertorie la totalité des espaces de plantation de la commune. Nous n'envisageons pas d'aller chez chaque propriétaire privé pour faire un inventaire de leurs arbres.

Une charte de l'arbre a été adoptée. Celle-ci impose, avec l'appui de la nouvelle réglementation municipale, un permis d'abattage d'arbres. Elle préconise les espèces à planter en tenant compte de l'évolution du climat. Cette charte très précise et détaillée va faire l'objet d'un document pédagogique accessible et illustré dont vous avez déjà eu un premier jet.



LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

2.4 – Les espaces naturels sont devenus rares sur la commune. Ils renferment pour certains d’entre eux une flore répertoriée qu’il convient de protéger. Comptez-vous maintenir voire accentuer les protections actuelles du patrimoine naturel (PLU et SPR) et comment ?

Comme indiqué, un atlas de la biodiversité a été réalisé. Celui-ci répertorie toutes les formes de faunes et de flores protégées dans la commune. Cet atlas sera intégré au PLU. D’autres mesures découleront de cet atlas dans la perspective de mieux protéger la flore et la faune locales (exemple : nichoirs à chauve-souris dans les constructions futures...) et viendront nourrir la charte de la biodiversité qui sera signée en juin. Cela signifie qu’au-delà des trames vertes et bleues qui seront totalement reconduites dans le PLU, en parfaite compatibilité avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale - document intercommunal supra d’urbanisme – adopté le 14/12/2025 en conseil communautaire), d’autres espaces feront l’objet d’un renforcement de protection : zones de cours d’eau, espaces naturels sensibles, lieu d’accueil de faunes rares et de flores rares.

2.5 – Des problèmes de pollution et de traitement des eaux se posent encore sur la commune. Certains secteurs nécessitent des contrôles ou une remédiation. Aurez-vous des exigences très fermes vis-à-vis de Cap Atlantique ?

Nous avons déjà des exigences très fermes. Des contrôles hebdomadaires sont réalisés conjointement par CAP Atlantique et l’ARS. Des campagnes sont menées auprès de propriétaires les mettant en demeure après détection d’une anomalie de se mettre en conformité. De nouvelles sources de pollution sont détectées chaque année ayant très vite un impact sur la qualité des eaux de baignade. Certains propriétaires réagissent vite ; d’autres nécessitent d’être mis sous astreinte pour faire les travaux nécessaires ce qui a été le cas d’un propriétaire qui a reçu des significations par huissier – rénovation d’une maison avec branchement du réseau d’eaux usées sur le réseau d’eaux pluviales. En exemple, le dernier contrôle du 2 mars, au cours de nos investigations, nous avons identifié 2 maisons dont l’intégralité des eaux usées se déversent dans le réseau d’eaux pluviales. Ce constat a été validé au-travers de contrôles d’assainissement (installations déclarées non conformes et polluantes). Il s’agit des propriétés situées aux adresses suivantes : rue Gaston Nicol ; rue de Stervy (contrôlé le 23/02/26).

- « Rue Gaston Nicol

Maison occupée uniquement 3 semaines pendant l’été.

Les EU rejoignent le réseau EP au niveau du parking privé de la résidence Nouvelle Vague, située à l’arrière de la maison.



LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

Situation complexe car la maison est enclavée entre 2 copropriétés, sans accès direct au domaine public.

Selon la propriétaire, il y aurait peut-être une possibilité de raccordement via la parcelle de leur voisin (A393).

Si non :

Raccordement au réseau d'une des copropriétés, sous réserve de l'accord des copropriétaires...

Raccordement au réseau public via des travaux conséquents car éloigné de la maison

En tout cas, elle nous tient informés rapidement et il est à noter sa volonté de régler cela très vite.

- Rue de Stervy

Maison occupée uniquement 3 semaines pendant l'été.

Les EU rejoignent le réseau EP public au niveau de l'avenue de Porte-Joie. Vous trouverez en pièce jointe le courrier RAR au format modifiable. »

Les contrôles en saison sont faits tous les trois jours sur cinq points d'eau, toujours conjointement par CAP Atlantique et l'ARS. Les sources de pollution sont remontées et identifiées.

Une charte relative à la qualité des eaux de baignade entre les trois communes de la Baie du Pouliguen et CAP Atlantique a été élaborée pour coordonner les actions au regard de toutes les sources de pollution (aviaire, canine, humaines...).

A cet égard, d'autres actions ont abouti (détection des nids et mise en place de système visant à empêcher l'installation de ces nids...) et d'autres ont échoué (initiative de La Baule et du Pouliguen de mener une campagne de stérilisation des goélands au printemps afin de limiter cette source de pollution des eaux de baignade, initiative refusée lors de la concertation avec les associations environnementales...)

2.6 – L'ensablement de la baie et du port est une préoccupation constante. Des mesures correctives sont à rechercher. Comptez-vous vous engager dans ce domaine vis-à-vis des services compétents ?

Cette question est extrêmement importante. Elle a fait l'objet de différentes études menées au sein du SIVU LBLP présidé par Franck Louvrier et vice-présidé par le maire du Pouliguen. Les études de courantologie, de mises en place de nouvelles techniques, par le bureau d'études Artelia missionné, n'ont pas permis de dégager des solutions pertinentes. Des avancées ont été faites en lien avec l'Etat par l'autorisation d'installations permanentes de canalisations au sol pour l'évacuation de la vase au large mais ne règle pas le problème à la source, c'est-à-dire l'étier lui-même. De nombreux points, notamment le désenvasement du port, sont réinterrogés dans le cadre de la consultation en cours pour une nouvelle délégation de service public pour la gestion du port.



LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

Se posent aussi les questions de mouvements de sable, la plage à la Baule devant être très fortement réensablée et la plage du Nau devant être déchargée de son sable par trop plein après chaque hiver (plage en accrétion – 30m de large, gagnés depuis 1970).

2.7 – Les ouvrages d'accès aux plages et criques sont vieillissants sur la Grande Côte. Comptez-vous y remédier ?

Cela fait partie intégrante de la stratégie de la gestion du trait de côte et sera étudié pour certains accès y compris les coûts que cela représente et la pérennité de l'investissement porté.

2.8 – Quelles sont vos propositions pour la réouverture des Bains du Nau sur la grande plage ?

La plage du Nau disposait, jusqu'en mars 2023, d'un lieu de restauration dénommé « Les Bains du Nau », propriété de la commune et lieu emblématique de la vie Pouliguenaise. Cet établissement ayant été incendié et détruit partiellement dans le cadre d'un sinistre, notre choix est de le reconstruire en lui redonnant le lustre et la qualité d'antan. Nous avons souhaité que cette construction démontable et présentent une écriture architecturale qui soit constitutive de l'identité Pouliguenaise et de l'histoire du lieu. Pour des raisons de règles d'urbanisme et à la demande de l'Etat, l'implantation ne change pas - parcelle d'une surface de 2,38 ha appartenant au domaine public communal, située en retrait du Domaine public maritime et soumise au PPRL.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Atelier Orion. Une consultation a été faite auprès des Pouliguenaises et Pouliguenais sur la base du permis de construire. Une forte majorité s'est montré favorable sans que la consultation n'ait pour autant eu un nombre important de participants. La reconstruction et le retour d'un bar-restaurant emporte un consensus favorable tel qu'il en est ressorti de cette consultation et de trois réunions publiques auxquelles de nombreuses personnes étaient présentes. Le permis de construire est en cours de délivrance. La totalité des personnes publiques associées ayant donné un avis favorable, y compris l'ABF (architecte des bâtiments de France). La construction coûtera 511K€, l'indemnité d'assurance étant elle de 240K€. Le retour sur investissement est établi entre 7 et 9 ans. Une consultation est en cours pour désigner le futur exploitant. En raison du temps pris pour la délivrance du permis de construire et le retour des personnes publiques consultées, l'objectif est une démolition pour l'été, une construction à l'automne et une ouverture aux vacances de Pâques 2027.

LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

Voici la perspective du futur projet – revêtement bois blanc :



3/ URBANISME – GRANDS TRAVAUX – CIRCULATION

3.1 – La commission SPR pourrait être un espace de discussion et de médiation dans le cadre de l'octroi des PC sensibles. Comptez-vous la réunir assez fréquemment et tenir compte des suggestions en cas de désaccord ?

Une commission SPR doit nécessairement bénéficier de la présence de l'ABF (architecte des bâtiments de France). Au bénéfice des Pouliguenaises et des Pouliguenais, nous avons obtenu une permanence d'une demi-journée par mois dans nos locaux de l'ABF qui prend le secteur de CAP Atlantique. Cette demi-journée permet de la rencontrer avec les propriétaires. Les demandes d'urbanisme arrivent toute l'année. Nous pourrions avoir toutes les deux semaines des sujets très sensibles. Vous promettre de réunir la commission avec l'assurance d'avoir l'ABF est impossible.

Sans parler de commission SPR, nous pourrions avoir un système d'alerte qui nous permettrait d'organiser une commission informelle pour examiner quelques permis « sensibles » - critères à définir. Cependant, cela nécessiterait également une forte réactivité de votre part étant donné que les délais d'instruction sont très limités ainsi que le temps des services pour analyser plus de 600 demandes d'urbanisme par an.

LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

3.2 – Comptez-vous entreprendre de nouveaux programmes immobiliers pour accueillir davantage de résidents. Quel statut souhaiteriez-vous pour ces nouveaux logements, accession à la propriété, locatif libre, locatif social ?

Nous souhaitons entreprendre des projets de réalisation de logements, par exemple, à travers la requalification du boulevard de l'Atlantique nous permettant de combiner végétalisation, architecture de qualité (limitée à 3 étages plus combles ou 4 maximum au Pouliguen), rénovation des espaces publics et mobilités douces. Voici une projection d'une parcelle acquise par l'EPF LA (Etablissement public foncier de Loire Atlantique pour le compte de la commune – portage pris en charge par l'EPF pour la commune pendant 10 ans prolongeables).



Concernant la répartition des statuts, nous continuons dans la ligne directrice tracée. Nous limitons le logement locatif social à son strict minimum réglementaire (SCOT et PLU actuel) soit 20%. Ensuite, nous favorisons le BRS et le BRS+, c'est-à-dire l'accession à la propriété réservée aux résidents principaux (un bail vous lie à un Office foncier solidaire (86 centimes/m² en loyer mensuel) vous obligeant à occuper le lieu comme résident principal pour une durée de 80 ans, rechargeable à chaque



LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

vente de votre bien). Cette accession responsabilisé le propriétaire du bien. La proportion de BRS sera d'environ 50%. Le reste sera axé sur de l'accession privé soit 30% pour dégager un prix du foncier plus important au vu d'amortir le prix d'acquisition du foncier par le promoteur ou la commune ainsi que la participation à l'aménagement des espaces publics.

3.3 – Quels sont vos projets en matière d'équipements publics ?

Un seul équipement public est prévu et fera l'objet d'un partenariat financier qui sera exposé aux Pouliguenaises et Pouliguenais après les élections. Il s'agit d'une salle de spectacles qui aura vocation à remplacer à très long terme la salle des Fêtes actuelles dont le coût de mise aux normes est très élevé.

De nombreuses réhabilitations seront réalisées (toiture du tennis du TCP, Salle de l'Atlantique, Korrigans ...).

Certains bâtiments pourront être cédés. Ainsi, à la livraison de la médiathèque, le personnel de la bibliothèque sera transféré à la médiathèque. La vente de la bibliothèque rentrait dans les recettes de financement du coût de la médiathèque mais celle-ci étant déjà subventionnée à plus de 50%, cette recette n'est plus impérative.

La nouvelle caserne des pompiers est un équipement public mais entièrement pris en charge par le SDIS.

3.4 – La voirie communale est en mauvais état, sauf peut-être là où elle a été reprise récemment. Quelle est votre politique en la matière ?

Nous souhaiterions revenir sur cette approche négative et nous fonder sur des analyses techniques fiables. En l'état, deux audits de la voirie ont été réalisés durant cette mandature, l'un en 2022 et l'autre en 2025. Ces audits réalisés par le passage d'un véhicule avec caméras nous ont donné les résultats suivants pour 52km de voirie :

LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

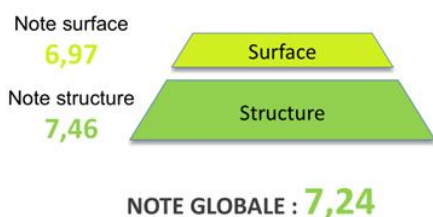
QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

Extrait 2021 – déjà en amélioration en deux ans :

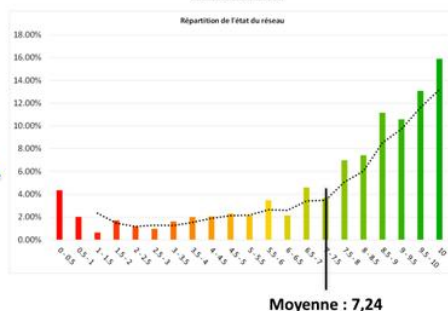
Etat général du réseau



Notes moyennes du réseau de Le Pouliguen



Répartition de l'état général des routes de Le Pouliguen



La surface est plutôt dans un état bon-moyen tandis que la structure semble en bon état

16

Audit voirie : Le Pouliguen



Extrait 2025 – en amélioration :

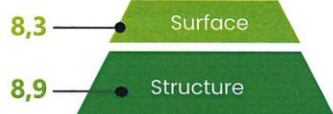
Etat général du réseau



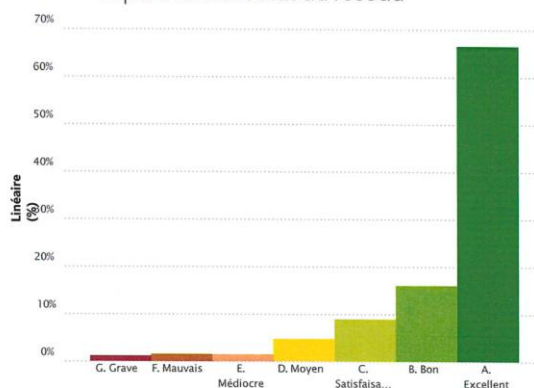
Note globale : **8,6**



La surface est en dans un bon état tandis que la structure est plutôt dans un excellent état.



Répartition de l'état du réseau



Cet audit nous permet d'établir une stratégie puisque sur la base de toutes les rues répertoriées, des ordres de priorité sont données par niveau de dégradation et urgence d'intervention. Un budget de 350K€ est consacré à la voirie hors projets d'enfouissement que nous souhaitons poursuivre sur la commune – comme sur la rue François Bougouin...

LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

3.5 – Quels sont les principaux éléments de votre plan cyclable sur la commune : Réfection et sécurisation des itinéraires existants (en particulier pour la piste cyclable de la Grande Côte), nouveaux tracés, liaisons avec La Baule, box pour vélos, location de vélos électriques, etc. ?

Suite à l'établissement du schéma cyclable et du plan de mobilités, nos axes chiffrés sont les suivants :

- *Refonte des itinéraires cyclables sécurisés*



LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

- Plan d'investissement sur 9 ans et en trois tranches (2026/2029-2029/2031 – 2032/2035)
comprenant pistes sécurisées, parkings vélos...

Vision globale

Itinéraire	Total
Abords du collège	149 000 €
Avenue de l'Océan	165 000 €
Boulevard de l'Atlantique	340 000 €
Centre-ville <> Lidl	66 000 €
Centre-ville <> Zone d'Activité	
Phase 1 – rue Abbé Guinel et rue des Marais	3 000 €
Centre-ville <> Zone d'Activité	
Phase 2 – Projet Victor Hugo, Pré Malempoigne	75 000 €
Centre-ville <> Zone d'Activité	
Phase 2 – Projet urbain : Place Jean Moulin	/
Contournement du centre-ville	227 000 €
Gare <> Centre-ville	22 000 €
Gare <> Centre-ville	
Option 1 <i>via</i> Bd de Gaulle/rue de la gare	57 000 €
Gare <> Centre-ville	
Option 2 <i>via</i> rue de la Crique/Bd de la Libération	56 000 €
Gare <> Guérande (Vélocéan)	/
Gare <> Minoterie	103 000 €
Ring centre-ville	6 000 €
Transversale sud	119 000 €
Continuité Vélocéan littorale	74 000 €
	1 462 000 €

3.6 – Envisagez-vous de modifier le plan de circulation ?

Ce n'est pas dans nos objectifs mais cela pourra découler de projets d'aménagements en fonction des choix opérés par les habitants. Le projet d'aménagement de l'avenue de l'Océan donnera lieu à une vraie interrogation. Selon les choix réalisés, le plan de circulation sera modifié ou non.



LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

3.7 – Pensez-vous créer des parkings excentrés en ouvrage ?

Nous envisageons la réalisation d'un parking excentré de cent places à proximité de la place des cirques.

3.8 – Quel projet prévoyez-vous pour le site des Korrigans laissé à l'abandon ?

Le site des Korrigans a été vidé de ses occupants en 2009, dépouillé et littéralement vandalisé à l'intérieur des bâtiments. Nous y avons installé l'association de bridge en rénovant en régie deux salles à rez-de-chaussée.

Depuis 2020, le site découvert donc très dégradé en 2020, n'a pas évolué mais des avancées ont été réalisées :

- 1. Maintien du site dans le patrimoine communal (refus des projets de promoteurs privés), études CAUE et MOE (CLAN)*
- 2. Initiation de partenariats : Atlanpôle, ICO, Ifremer, Recyclerie maritime...*
- 3. Création d'une association « LittOcéanes, Initiatives et Territoires » dédiée au projet au sein de la Maison de la Mer à Paris, en lien avec de nombreux chercheurs et acteurs institutionnels (mission dédiée au financement du projet auprès des instances européennes...)*

Le Projet des Korrigans repose sur trois piliers avec une volonté combinée de la préservation du patrimoine naturel et de la réponse aux besoins des habitants : transformer un site dégradé en un véritable poumon vert et un centre d'expertise pour la commune.

Environnement : aménager un parc naturel ouvert au public.

Identité maritime et littorale : créer une maison de la mer et des océans (conférences, ateliers, recherche scientifique, métiers de la mer...).

Santé : créer un pôle de prévention et de bien-être, en partenariat avec l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, la Ligue contre le cancer et les associations de santé (ateliers, conférences, consultations médicales sur la prévention, parcours santé...)

LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

Nous favorisons l'hypothèse suivante :

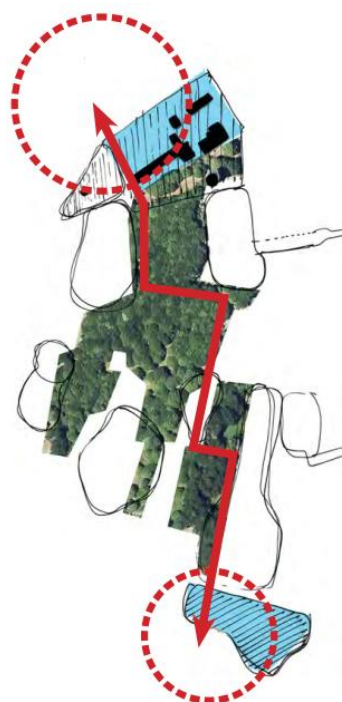
Option 2 : **réhabilitation de Hyppocampe et de Thalassa**

2580 m2 sdp

★ 520 m2 sdp équipements / 2060 m2 sdp logements et services communs



Avec le souhait de créer une trame verte ouverte au reliant le site à la mer :





LE POULIGUEN ELECTIONS MUNICIPALES 15-22 MARS 2026

QUESTIONS POSEES AUX LISTES CANDIDATES

4/ DEVELOPPEMENT TOURISTQUE – NOTORIETE DU POULIGUEN

4.1- Le Label décerné par le CNVVF récompense aujourd'hui la qualité du cadre de vie et repose sur les trois piliers du Développement Durable. Avez-vous la volonté de progresser en ce domaine avec pour objectif d'atteindre l'excellence des deux autres communes entourant la baie ?

Notre commune labellisée trois fleurs par le CNVVF bénéficie déjà d'un engagement fort et qualitatif en matière de gestion des espaces verts et de politique de fleurissement. Nous sommes sur la voie d'amélioration supplémentaire et par l'adoption d'un plan de gestion différenciée en 2024, nous serions susceptibles d'obtenir prochainement une quatrième fleur.

Nous vous invitons à ne pas nous comparer à l'excellence des deux autres communes entourant la baie du Pouliguen qui ne bénéficient pas des mêmes moyens financiers et dont nous pouvons dire que la nôtre continue à entretenir son authenticité et son charme avec réussite et fierté.

4.2 – Le Label « Petite Cité de Caractère » pourrait encore accroître la notoriété de la commune.

Comptez-vous entreprendre une action en ce sens ?

Nous bénéficions de nombreux labels. La commune bénéficie d'une forte notoriété. Sa fréquentation est en hausse selon les chiffres de l'OTI (office de Tourisme intercommunal) de 2023, 2024 et de 2025. Nous sommes tout à fait favorables à l'obtention du label « Petite cité de caractère » mais une question préalable importante sera abordée au titre du projet stratégique du PLU : doit-on toujours mettre plus de moyens en termes de notoriété susceptibles d'accroître la fréquentation ou doit-on renforcer un tourisme durable et mesuré, respectueux des lieux et de la vie locale ?

Nous sommes attachés à demeurer une ville conviviale, familiale et apaisée, et donc à faire usage de manière prudente aux labels sources de fréquentation supplémentaire.

Toutes ces projections financières se font dans un cadre budgétaire maîtrisé au même titre que la période 2020-2026 dont voici un aperçu.

Budget de la commune 2025

Fonctionnement : 14,7M€,

Investissement : 8,1M€,

Budget total : 22,8M€.

Impôts – aucune augmentation des taux d'imposition communaux au cours du mandat

Taux d'imposition Taxe d'Habitation et Taxes Foncières non augmentés depuis 2010,

Taux inférieurs de 20% aux moyennes nationales et des communes de la presqu'île

Majoration de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires non instituée (0%)

Résultats financiers au 31/12/2025

Capacité d'autofinancement de 1.7M trois fois supérieur à une commune d'une même strate

Durée théorique de remboursement dette à 2,99 ans (2,91 ans en 2019)

Trésorerie de 5.9M supérieure de 136% à celle constatée au 31/12/2019